



Notice d'instructions pour les crochets en S (TFH / TFH-S) à accrocher dans les crochets de grue

Principes généraux d'utilisation des élingues :

La notice d'instructions doit être conservée avec le certificat et la déclaration de conformité CE.

La chute de charges causée par la défaillance et/ou une utilisation et une manipulation incorrectes des élingues ou de leurs composants individuels présente un danger direct pour la vie ou la santé des personnes se trouvant dans la zone de danger des opérations de levage.

Cette notice d'instructions contient des informations relatives à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des élingues. Avant d'utiliser les élingues, les personnes chargées de cette tâche doivent être formées à leur manipulation et à leur utilisation par une personne qualifiée.

En principe, il s'applique que :

- La CMU admissible (voir marquage) du dispositif de levage doit correspondre à la charge. En cas de marquage manquant ou illisible, le dispositif de levage ne doit pas être utilisé.
- Il ne doit y avoir aucun point dangereux (par exemple, points d'écrasement, points de cisaillement, points d'accrochage ou de choc) qui gêne ou mette en danger l'élingueur et/ou le transport.
- Le matériau de base et la conception de la charge doivent pouvoir absorber les forces exercées sans se déformer.
- Les contraintes, par exemple dues à l'application de forces excentrées, qui entraînent une répartition inégale de la charge, doivent être prises en compte lors du choix du moyen de levage.
- Si des contraintes extrêmes ou des charges dynamiques importantes (chocs) peuvent survenir, il faut en tenir compte lors du choix du moyen d'arrimage et de la CMU.
- Les élingues ne doivent pas être utilisées pour le transport de personnes. Les personnes ne doivent jamais se trouver dans la zone de danger de la charge suspendue.
- Les élingues ne doivent pas entrer en contact avec des acides ou d'autres substances agressives. Il convient de noter que des vapeurs acides peuvent également se former dans certains processus de production.
- Ne modifiez jamais les élingues de votre propre chef (par exemple, en les meulant, en les soudant, en les pliant ou en y ajoutant des pièces) !
- Les élingues ne doivent pas être exposées à des températures inadmissibles.
- Les crochets en S ne doivent pas être utilisés pour le transport de marchandises dangereuses.
- Les accessoires de levage doivent être stockés de manière à être protégés contre tout dommage et à ne présenter aucun danger.
- En cas de dysfonctionnement, l'élingue doit être immédiatement retirée de la circulation et envoyée en maintenance.
- Les accessoires de levage doivent être éliminés de manière appropriée lorsqu'ils sont hors d'usage. Attention : les substances potentiellement dangereuses pour l'environnement (par exemple, les graisses et les huiles) doivent être éliminées séparément.

Contrôle et maintenance :

Les élingues doivent être inspectées régulièrement avant leur utilisation, par exemple par l'élingueur, afin de vérifier qu'elles sont utilisées correctement et qu'elles ne présentent aucun défaut (par exemple, corrosion importante, déformations, etc.). Les élingues défectueuses ne doivent pas être utilisées. Elles doivent être contrôlées au moins une fois par an par une personne qualifiée, conformément aux normes applicables et aux directives des associations professionnelles (par exemple, la règle DGUV 100-500). Au moins tous les trois ans, une personne qualifiée doit vérifier l'absence de fissures sur les élingues à l'aide d'un appareil de contrôle approprié. Cet intervalle est raccourci si les produits sont exposés à des conditions d'utilisation critiques. Les enregistrements de ces contrôles doivent être conservés.

L'utilisateur doit tenir compte des résultats de l'évaluation des risques conformément au règlement sur la sécurité au travail.

Le coefficient de contrôle (voir directive européenne 2006/42/CE, point 4.4.1) est défini par les normes correspondantes et est égal à 2,5.

Attention : tout non-respect entraîne la perte de l'autorisation de mise en service.

Un crochet en S doit être fixé de manière à pouvoir supporter la charge dans le sens de l'axe longitudinal. Il faut éviter les positions instables et les contraintes de flexion des crochets en S.

Ce n'est que lorsqu'un crochet en S est utilisé directement entre le crochet de grue et la charge qu'il est considéré comme une machine au sens de la directive européenne 2006/42/CE. En principe, une analyse des risques doit être effectuée conformément au règlement sur la sécurité au travail. Il faut tenir compte du fait que le crochet de type TFH n'est pas équipé d'un loquet.

Le crochet de type TFH ne doit être utilisé que si un crochet avec loquet (par exemple TFH-S) ne peut pas être utilisé en raison des conditions.

Avant utilisation, les élingues doivent être contrôlées sur les points suivants :

- Les élingues doivent être homologuées pour la CMU et le type d'utilisation prévus.
 - Les crochets en S ne doivent pas être tordus ni présenter d'usure inadmissible
- Usure maximale admissible (selon la règle DGUV 100-500) : largeur d'ouverture +10 % ; diamètre -10 % ; sur le TFH-S, le loquet ne doit pas être déformé.
- Le crochet en S ne doit pas être réparé, il ne doit pas être déformé.
 - La surface doit être exempte de fissures, d'entailles et d'autres défauts susceptibles de compromettre l'utilisation.

Si l'un des points n'est pas rempli, l'élingue ne doit en aucun cas être utilisée pour des opérations de levage.

Instructions générales de montage :

- Le crochet de levage utilisé doit être adapté à la taille du crochet de la grue et à la fixation sur la charge.
- Les crochets en S sont uniquement conçus pour une charge verticale en suspension libre.
- Les crochets en S ne doivent être chargés qu'à la base du crochet.
- En raison de leur conception, il faut absolument éviter tout balancement de la charge et toute vibration du crochet lors de l'utilisation de crochets en S sans cliquet (TFH).
- Les positions instables et les tractions obliques ne sont pas autorisées.
- Les crochets en S ne doivent pas être soumis à une flexion.
- La charge doit être soulevée et transportée avec précaution.
- Lors de la dépose de la charge, il faut veiller à ce que celle-ci ne glisse pas prématurément du crochet et ne bascule pas.
- Une fois la charge déposée, le crochet doit être retiré afin d'éviter que la charge ne soit soulevée involontairement et ne devienne instable.

Température d'utilisation

Il convient de prêter une attention particulière à la température maximale que le moyen d'élingage peut supporter dans chaque cas particulier. L'influence de l'augmentation des températures sur la CMU des moyens d'élingage de différentes classes de qualité est indiquée dans le tableau 1 ci-dessous. Après refroidissement à une température inférieure à 200 °C, on peut à nouveau compter sur une CMU de 100 %.

Tableau 1

Température d'utilisation en °C	Facteur de réduction en %
moins 40 °C – plus 200 °C	100
plus 200 °C – plus 300 °C	90
plus 300 °C – plus 400 °C	75

Remarque : les élingues ne doivent pas être utilisées à des températures supérieures à 400 °C.

Déclaration de conformité

EG-Konformitätserklärung der Fa. JDT



EG-Konformitätserklärung
EC Conformity Declaration
Déclaration de conformité CE
EG-Konformitätsverklärung
Declaración de conformidad CEE
Dichiarazione di conformità CE
EY-yhdenmukaisuusilmoitus
EF-Överensstämmelseerklaring
EG-Konformitätsförläring
Deklaracja zgodności WE

Im Sinne der EG Richtlinie Maschinen 2006/42 EG und weiter ergänzender Richtlinien.
As defined by the EC Guideline Machines 2006/42 EC and other complementary guidelines.
Dans le sens des directives CE Machines 2006/42 CE et des directives complémentaires.
Overeenkomstig de EG-richtlijn Machines 2006/42 EG en verdere aanvullende richtlijnen.
Conforme a la Directiva CE de Máquinas 2006/42 CE y otras Directivas suplementarias.
Al sensi della direttiva CE sulle macchine 2006/42 CE e altre direttive integrative.
Koneista annetun EY-direktiivin 2006/42 EY ja muiden lisädirektiivien tarkoituksessa mielessä.
I overensstemmelse med EF-retningslinje maskiner 2006/42 EF og videre supplerende retningslinjer.
I enlighet med EG : s Maskindirektiv 2006/42 EG samt vidare kompletterande direktiv.
W rozumieniu dyrektywy maszynowej WE 2006/42/WE oraz uzupełniających dyrektyw.

Der Unterzeichnende, bevollmächtigt von der
The undersigned, empowered by
Le soussigné, mandataire de
De ondergetekende, gemachtigde van de firma
El suscrito, autorizado por la
Il sottoscritto, delegato dalla
Allekirjoittanut, yhtiön
Den undertegnede, befuldmægtiget af
Förläringar undertecknad, bemyndigad av
Nizel podpisany, upoważniony przez

J.D. Theile GmbH & Co. KG, Postfach 18 29, D-58213 Schwerte

erklärt, dass das (die) umseitig bezeichnete(n) Anschlagmittel in der von uns in Verkehr gebrachten Ausführung bei bestimmungsgemäßer Benutzung mit den grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen übereinstimmen.
declares that sling gear, listed overleaf, conform in its marketed design with the requisite basic safety and health requirement, provided they are used in accordance with their intended purpose.
déclare que le matériel de levage décrit au verso et employé conformément aux prescriptions, dans l'exécution mise en circulation par nos soins, est conforme aux exigences fondamentales de sécurité et de santé.
verklaart dat de op de achterzijde aangegeven aanslagmiddelen in de door ons in het verkeer gebrachte uitvoering bij doelmattig gebruik met de principiële eisen omtrent veiligheid en gezondheid overeenstemmen.
declara que el/los dispositivo(s) de suspensión mencionado(s) al dorso en la forma lanzada al mercado concuerdan con los requerimientos básicos impuestos a la seguridad y a la salud bajo la condición de una aplicación de acuerdo con los fines previstos.
dichiaro che il/i dispositivo(i) di arresto definito(i) a tergo, nel modello da noi distribuito, se usato(i) nel modo dovuto risponde (rispondono) ai requisiti basilari di sicurezza e sanitari.
vakuuttaa, että kääntöpuolella mainittut kiinnitysvälineet myyntiin tuomassamme muodossa ja sitäniitä asianmukaisesti käytettynä ovat perustavanlaatuisen turvallisuus- ja terveysvaatimusten kanssa yhdenmukaisia.
erklærer, at det (de) omstændige anslagsmiddel (-midler) i den udførelse, som vi har givet den ud, ved bestemmelserns benyttelse stemmer overens med de grundlæggende sikkerheds- og sundhedskrav.
att det (de) på omstående sida uppförda anslagsmedlet (-medlen) i det av oss sålunda utförandet vid ändamålsenlig sanvändning överensstämmer med de grundläggande kraven beträffande säkerhet och hälsa.
oświadczam, że wymienione na odwrocie środki mocowania w wersji wprowadzonej przez nas na rynek są zgodne z zasadniczymi wymogami dotyczącymi bezpieczeństwa i ochrony zdrowia w przypadku zastosowania zgodnego z przeznaczeniem.

EG-Richtlinien
EC Guidelines
Directives CE
EG-richtlijnen
Directivas CEE
Direttive CE
EY-direktiivit
EF-retningslinier
EG-Direktiv
Dyrektywy EG

EG Richtlinien Maschinen geändert durch
EC Guideline for Machines amended by
Directives CE Machines modifiée en
EG-richtlijn machines gewijzigd door
Directiva CEE "Máquinas" modificada por
Direttive CE sulle macchine cambiate con
Koneista annettu EY-direktiivi muutettu direktiivillä
EF retningslinje maskiner forandret gennem
EG:s Maskindirektiv ändrat genom
Dyrektywy maszynowe EG zmienione w drodze

2006/42 EG

Harmonisierte Normen
Harmonized standards
Normes harmonisées
Overeenkomstige normen
Normas armonizadas
Norme armonizzate
Harmonisoidut standardit
Harmoniserade normer
Harmoniserade standarder
Normy zharmonizowane

EN ISO 12100

EN 818-1
EN 818-2
EN 818-3
EN 818-4
EN 818-5
EN 818-6
EN 818-7
EN 1677-1
EN 1677-2
EN 1677-3
EN 1677-4
EN 1677-5
EN 1677-6
EN 13155
EN 13889

Angewendete nationale Normen
Applied national standards
Normes nationales appliquées
Toegepaste nationale normen
Normas nacionales aplicadas
Norme nazionali applicate
Sovelletut kansalliset standardit
Brugte nationale normer
Nationella normer som tillämpats
Stosowane normy krajowe

DIN 685-2 DIN 5688-1 DIN 5687-1 DIN 695
DIN 685-3 DIN 5688-3 PAS 1061 DIN 32891
DIN 685-4 DIN 5692
DIN 685-5

Ralf 67
Aberspach / Qualitätsmanager
Unterschrift

Dokumentationsverantwortlich: R.Aberspach in Fa. J.D. Theile, Letmather Str. 26-45, D-58239 Schwerte